



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Groupe pour l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle

Groupe pour l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle (EQIP)
p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève

Genève, le 6 mars 2025

Rapport d'activité législature 2023-2028
1^{ère} année
(1^{er} février 2024 – 31 janvier 2025)

I. Bases légales de la commission

- Loi sur les commissions officielles (LCOF, A 2 20), du 18 septembre 2009;
- Règlement sur les commissions officielles (RCOF, A 2 20.01), du 10 mars 2010;
- Articles 86 A à 86 D du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle (LFP C 2 05.01) du 17 mars 2008.

II. Compétences légales de la commission

Le groupe EQIP est rattaché au Conseil interprofessionnel pour la formation.

Les attributions du groupe sont les suivantes :

- Développer les réseaux et les synergies entre les institutions cantonales et communales;
- Identifier et diffuser les bonnes pratiques en matière de prise en charge et d'insertion professionnelle;
- Identifier les freins éventuels à la collaboration interinstitutionnelle et proposer des solutions;
- Développer, diffuser et mettre à jour l'information sur les prestations disponibles pour l'ensemble des professionnels concernés;
- Identifier les lacunes de couverture de l'offre sur la base d'un système d'information ad hoc et proposer des mesures aux instances compétentes;
- Publier annuellement un rapport sur la qualification des jeunes en rupture en y intégrant les données statistiques.

III. Activités de la commission

Pendant la période susmentionnée le groupe a tenu trois séances : les 26 mars (séance constitutive pour la nouvelle législature), 20 août et 5 novembre 2024.

Lors de ces séances, les membres ont notamment examiné les sujets suivants :

- Rappel des attributions du groupe, de son fonctionnement et actions et mesures de la Priorité 5 du CIF 2023-2028 visant à encourager la qualification professionnelle des jeunes de 15 à 25 ans aux parcours non linéaires ou en rupture de formation ;
- Résultats et premier bilan des mesures d'insertion des jeunes par le sport, l'art et la culture proposées par le DCS;
- Présentation de l'étude du SRED sur les parcours et discours des jeunes du préqualifiant et échanges;
- Réforme de l'offre pré qualifiante : enjeux et travaux en cours;
- Information sur la modification des critères d'inscription à CAP Formations;
- Présentation de l'étude du SRED *Fréquentation scolaire et absentéisme au secondaire I : objectivation et enjeux pour l'école genevoise* et échanges avec les membres;
- Indicateurs du décrochage de la formation du SRED actualisés - version novembre 2024.

L'Observatoire du décrochage scolaire, collectif de travail et d'échange composé de représentants du Service de la recherche en éducation (SRED), de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), de la Direction générale du secondaire II (DGESII) et de la direction du CIF a poursuivi ses travaux en vue de la publication de la huitième édition des indicateurs du décrochage de la formation à Genève par le SRED (année scolaire 2022-2023).

<https://www.ge.ch/document/indicateurs-du-decrochage-formation>

IV. Secrétariat de la commission

L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) assure le bon fonctionnement de la commission et conduit les études et projets de celle-ci.

V. Composition de la commission

Le groupe EQIP comprend 13 membres nommés sur proposition du conseil interprofessionnel pour la formation. Il est composé de :

- deux représentants du bureau du conseil interprofessionnel pour la formation, désignés parmi les personnes représentant les associations professionnelles d'employeurs et d'employeuses ainsi que les associations professionnelles de travailleurs et de travailleuses;

- d'une personne représentant la direction générale de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue;
- d'une personne représentant la direction générale de l'enseignement secondaire II;
- d'une personne représentant la direction générale de l'office de l'enfance et de la jeunesse;
- d'une personne représentant la direction générale de l'office cantonal de l'emploi;
- d'une personne représentant la direction générale de l'Hospice général;
- d'une personne représentant la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle;
- de deux personnes représentant l'Association des communes genevoises;
- d'une personne représentant la Ville de Genève;
- d'une personne représentant la direction générale de l'office cantonal de l'assurance-invalidité;
- d'une personne représentant la direction du service de la recherche en éducation.

Au début de la législature, la répartition de la représentation hommes – femmes est de 50%. La parité des sexes atteint donc le taux minimum de 40% du sexe sous-représenté (art. 5 al. 4 de la LCOF).

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Frs 891.25

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Frank Sobczak
Président du groupe